



Fin de bail précaire de 23 mois

Par **Ccil46**, le **26/11/2021** à **18:44**

Bonjour,

Je suis gérante d'une galerie d'art pour laquelle j'ai signé un bail précaire de 23 mois, le 1er février 2020.

Je souhaiterais conserver ce commerce mais la situation économique et politique reste très précaire... Ai-je un autre choix que de passer à un bail commercial de 3 ans ?

Y a t'il des éléments importants qui doivent être mentionnés dans mon courrier, autres que :

- mon souhait de conserver le local
- et de passer à un nouveau bail ?

Merci par avance pour votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **27/11/2021** à **07:45**

Bonjour,

Vous pouvez toujours demander à ce que votre bail soit prorogé et pour la durée 3/6/9 usuelle. Contactez un avocat spécialisé dans le domaine du droit immobilier/baux commerciaux.

Par **Marck.ESP**, le **27/11/2021** à **14:12**

Bonjour

Avez vous pensé au renouvellement?

Votre bail étant de 23 mois, il est possible de le renouveler, à condition que la durée totale du bail, avec renouvellement, ne dépasse pas trois ans.